

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt juin à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - ~~B.MORIAME~~ - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - ~~M-P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : B MORIAME (pouvoir à JP COULON) - S SERHANI (pouvoir à N TAJDIRT) - MP ROPITAL (pouvoir à N MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENTS : Denis DEJARDIN

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 3 : Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Conformément à l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de créer, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission a pour missions de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; dans le respect des missions dévolues à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le maire préside cette commission et arrête la liste de ses membres. Elle est composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Il est proposé d'y associer les destinataires du rapport.

La commission établira son règlement intérieur, qui définira entre autres son organisation, le rythme de ses réunions, les modalités d'établissement du rapport annuel précité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instituer cette commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées selon la composition suivante :
 - Monsieur le Maire, Président de la Commission
 - 6 élus désignés par le Conseil municipal
 - 1 représentant de l'Etat et 1 représentant du Conseil Général
 - 3 Représentants des associations d'usagers désignés par le Maire
 - 3 personnes qualifiées désignées par le Maire
 - 10 représentants d'associations de personnes handicapées désignées par le Maire

- de désigner les six conseillers municipaux suivants :
 - Marie-Charles LALY
 - Corinne DEROO
 - Robert PILATO
 - Samia SERHANI
 - Jocelyne MICHAUX
 - Sylvie ZATAR

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** pour siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées les six conseillers municipaux suivants :

- **Marie-Charles LALY**
- **Corinne DEROO**
- **Robert PILATO**
- **Samia SERHANI**
- **Jocelyne MICHAUX**
- **Sylvie ZATAR**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY